

Vivre

Quimperlé

janv./fév. 2006



Retour en ville pour
l'Isolie

Sommaire

Dossier

Retour en ville pour l'Isle

3
4
5

Infos Municipales

- > SPANC : c'est parti !
- > Recensement : année 3
- > Centre-Ville : les travaux reprennent

6
7
8

Cocopaq

- > PLH : l'heure du bilan

9

Associations

- > Tennis de table : 40 ans de ping et de pong

10

Tribune libre

11

Si vous ne recevez pas votre magazine municipal, n'hésitez pas à contacter le service communication de la mairie.

Par ailleurs, des exemplaires sont à votre disposition dans les lieux municipaux suivants :

la mairie, les services techniques, le CCAS, la Police municipale, le cinéma La Bobine, l'Office de tourisme, L'Ecole de Musique et de Danse, la salle du Coat-Kaër, la Médiathèque.

Des commentaires, des suggestions ... adressez votre courrier sur papier libre à :

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, BP 131
29 391 Quimperlé Cédex

Vivre Quimperlé, Hôtel de ville - BP 131 - 29391 Quimperlé
Cédex Tél. : 02 98 96 37 41 - Fax : 02 98 96 37 39.

Directeur de publication : Daniel Le Bras **Crédit photos** :
Isabelle Guégan (couverture) ; Christian Scaviner (photo D. Le
Bras) ; Gwen Le Rest (cartes COCOPAQ) ; service communication.

Maquette et Rédaction : Sébastien Parot - **Comité de rédaction** :
Michaël Quemez ; Evelyne Fauré ; Bernard Le Floch ; Corentin Le
Tocquec ; Maryannick Pustoch ; Marie-Hélène Scaërou ; Hubert
Museum ; Sébastien Parot ; Fabrice Vivier ; Yvan Vigier.

Conception : A.R.T. Communication, Quimperlé - Imprimé à 6500
exemplaires par APF, Ergué Gabéric. **Edition** : Ville de Quimperlé.

L'édito



2005 qui vient de s'achever restera dans l'esprit d'une majorité de Quimperloises et de Quimperlois comme une année de bouleversements au sens propre du terme.

Bouleversement de l'Isle, dont le lit mis à sec pendant de longs mois a subi de profondes transformations. Elargie et creusée, la rivière est en capacité désormais d'absorber des volumes de précipitation bien supérieurs à la situation initiale.

Bouleversement architectural, avec la démolition effective du Pont Salé qui, réduit au fil du temps à une seule arche, représentait un obstacle majeur à l'écoulement de l'eau en crue.

Je gage que l'architecture du nouveau pont, validée par l'Architecte des Bâtiments de France, fera discourir quelque temps encore, mais là n'est pas l'essentiel. La priorité était de bâtir un ouvrage qui tienne compte des cotes et contraintes imposées par le niveau des inondations torrentielles de 2000-2001. Le pont Salé actuel répond à ces exigences et assurera, comme par le passé, son rôle essentiel de lien entre les deux niveaux de la ville.

Bouleversement du quotidien de la Basse Ville, avec le lancement de la première tranche d'aménagement des espaces publics.

La rue Brémond d'Ars et bientôt la place Hervo et la rue de la Paix, sont soumises à des périodes de turbulence, certes très difficiles à vivre pour les commerçants et usagers mais qui une fois terminées, donneront du cœur historique de Quimperlé une image valorisée propice à l'activité commerciale et au tourisme.

Bouleversement de l'espace avec la disparition de l'ancienne bibliothèque vétuste au profit, place St Michel, d'un équipement culturel rayonnant sur tout notre territoire. Bouleversement encore avec le très important emplacement central occupé par l'ancien hôpital, qui s'inscrit peu à peu dans le paysage de la Haute Ville pour devenir « l'espace Kerjegu », lieu à terme incontournable de rencontres des milieux associatif, social et culturel et espace de promenade ouvert à tous.

Ces bouleversements et ceux moins spectaculaires, sont autant de transformations en profondeur du paysage quimperlois afin que notre ville ne passe sous aucun prétexte à côté de l'évolution démographique et économique qui se présente à elle.

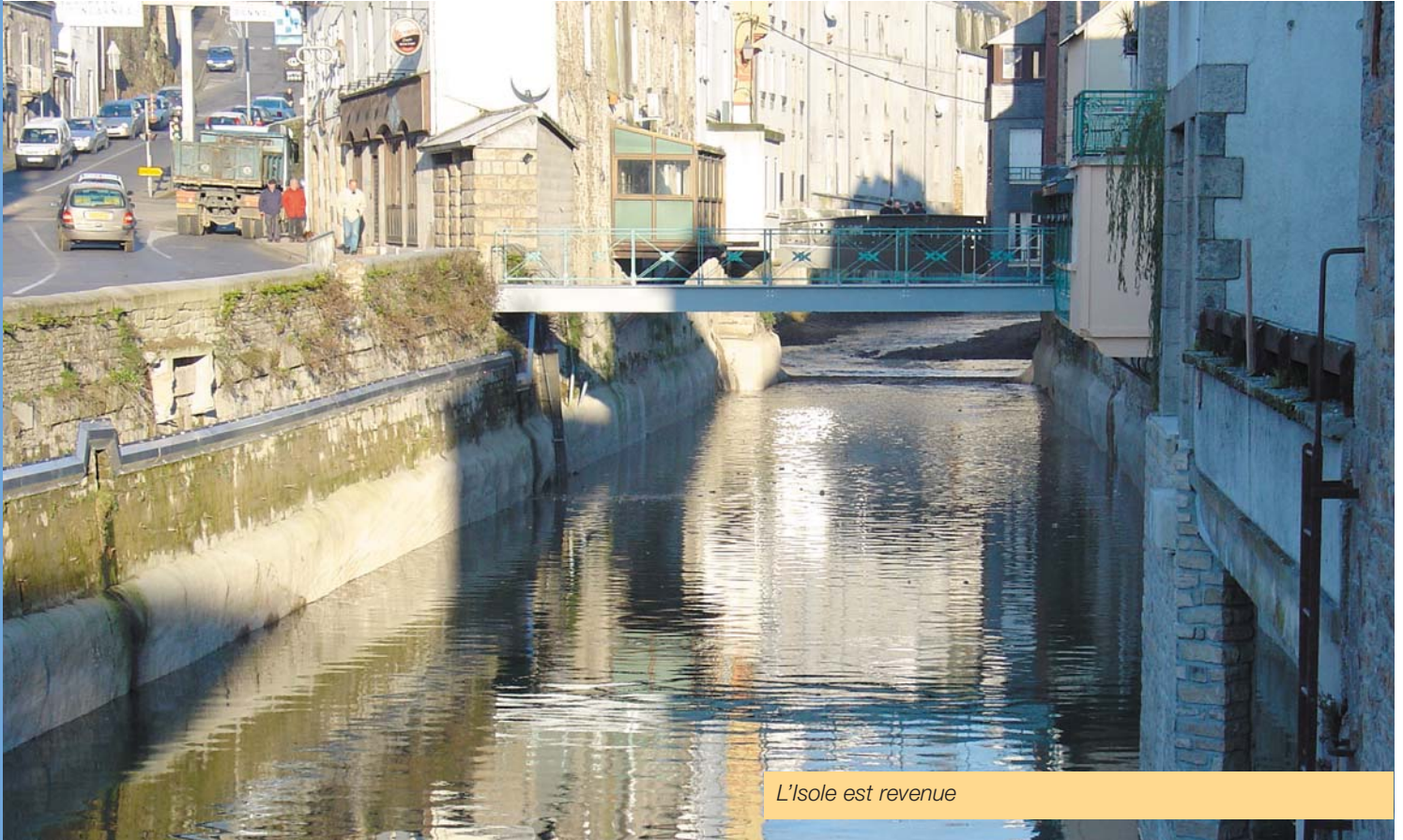
Quimperlé vit une période charnière pendant laquelle elle doit pouvoir saisir ses chances de basculer du côté de l'avenir.

En ce début d'année, je remercie chaleureusement les Quimperlois et les Quimperloises qui nous accompagnent dans ces changements pour relever ce défi, malgré les difficultés et les contraintes, ainsi que les membres de mon équipe qui mettent leurs compétences et leur enthousiasme au service de la vitalité de Quimperlé.

J'adresse à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité avec une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui se battent pour leur emploi.

Daniel LE BRAS, Maire de Quimperlé

Isole : le retour



L'Isole est revenue

Le retour de l'Isole en ville, le 26 décembre dernier, a marqué la fin d'une tranche importante des travaux de lutte contre les inondations. En effet, en 2005, un des secteurs les plus sensibles de la Basse-Ville, lors des crues, a été aménagé pour prévenir les risques.

Retour sur ces travaux.

La réfection de la rue de la Passerelle en 2001, l'installation de barrières anti-crues sur le quai Brizeux en 2002, la suppression de la poutre France Telecom, le remplacement du Pont Jean-Roch, l'abaissement du radier du Pont Fleuri, la suppression du verrou rocheux de l'Ellé en 2003, sont autant de témoins de la démarche active de la municipalité dans sa volonté de lutter contre les inondations depuis 2001. En 2005, une nouvelle étape a été franchie avec l'aménagement d'un point particulièrement sensible lors des crues : la section de l'Isole reliant le pont Salé au pont du Moulin de la Ville. En effet, après avoir supprimé les quatre passerelles sur l'Isole, la rivière a été mise à sec, puis les murs des bâtiments ont été consolidés grâce à la technique du jet grouting (injection de béton dans le sol) et du béton projeté. Une fois cette opération réalisée, le curage du lit de la rivière a pu débuter. Parallèlement, le chantier du clapet mobile a démarré. Ce dernier a pour but de

gérer l'afflux d'eau sur l'Isole en laissant plus ou moins facilement s'écouler la rivière. Enfin, le Pont Salé a été détruit et reconstruit. La disparition de son arche facilite très nettement l'écoulement de l'eau.

Limiter les effets des crues

Tous ces aménagements doivent permettre de limiter les crues. Ainsi, en cas de crues identiques à celle de 1995, on devrait avoir 85 cm d'eau en moins au niveau du Pont Salé et 62 cm en moins si le niveau est celui de 2000. Dans le quartier historique, le niveau d'eau diminuerait de 50 cm par rapport à 1995 et de 30 cm par rapport à 2000. Sur l'Ellé, en aval du Pont Fleuri, l'eau baisserait de 44 cm par rapport aux niveaux de 1995 et de 2000. Enfin en amont du pont du Bourgneuf, l'eau baisserait de 35 cm.

Retrouvez l'évolution des travaux 2005 en photos

Le curage de l'Isole



1



2



3



4



5



6

- 1. Les 4 passerelles sur l'Isole ont été détruites
- 2. La technique du Jet Grouting
- 3 / 4. Les murs ont été consolidés par la projection de béton

- 5. Le curage de l'Isole
- 6. L'Isole retrouve le centre-ville

Le Pont Salé



1



2



3



4



5

- 1. Le démontage de l'ancien Pont Salé
- 2. Le ferailage de la dalle
- 3. La dalle
- 4. L'installation de micro-pieux
- 5. Le nouveau gabarit du pont

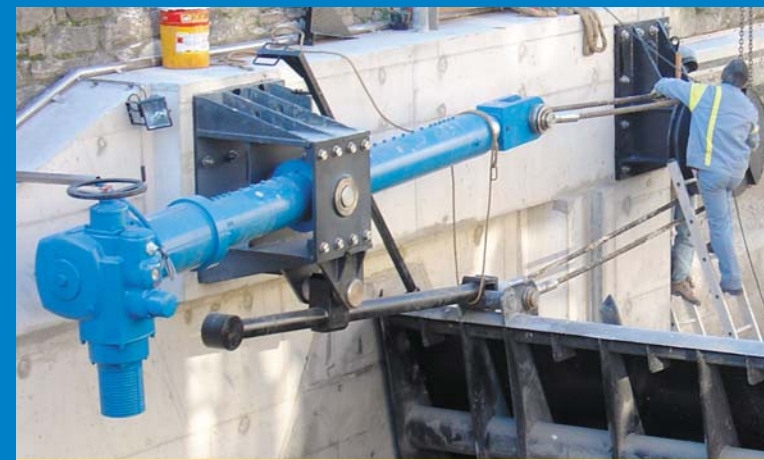
Le clapet mobile



Les fondations du clapet



La pose du clapet mobile



Montage du vérin de commande



Le clapet peut s'abaisser totalement

Assainissement non collectif

La Ville adhère au Spanc



Toutes les habitations ne peuvent pas être raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les particuliers qui sont dans cette situation doivent donc avoir leur propre installation. Mais depuis le 31 décembre 2005, la loi prévoit que les communes ou groupements de communes doivent impérativement mettre en place un Service public d'assainissement non collectif. Explications avec Michel Forget, Président du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Résiduaires (SITER) qui a la charge de cette mission.

Vivre Quimperlé : Pourquoi le Spanc ?

Michel Forget : Les installations individuelles de traitement des eaux usées peuvent se dégrader au cours du temps. Sur le terrain, on peut constater des dysfonctionnements, dus à l'usage de l'installation (corrosion, passage d'automobiles au-dessus du dispositif...) ou à des erreurs de conception, par exemple.

Dans le but de préserver la salubrité publique et l'environnement, les textes en vigueur, dont la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, imposent aux communes la surveillance de ces installations d'assainissement non collectif. Pour cela, elles devaient créer (au 31 décembre 2005) un Spanc (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

VQ : Quelles sont les missions de ce nouveau service ?

Michel Forget : Pour les installations d'assainissement neuves, le service a pour mission le contrôle de conception et d'implantation sur la base d'un dossier. Après la réalisation des ouvrages, il doit contrôler la bonne exécution des travaux.

Pour les installations existantes, le service doit faire le diagnostic des

installations et contrôler le bon fonctionnement des ouvrages.

VQ : Qui va le mettre en place ?

Michel Forget : C'est le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Résiduaires (SITER) qui a la charge de cette mission. En tant que président du SITER, j'ai d'ailleurs consulté toutes les communes de la Cocopaq pour leur proposer la mise en place de ce service. Désormais notre syndicat compte 10 communes contre 4 avant et traite 6 000 habitations : Baye, Mellac, Quimperlé, Tréméven, Arzano, Bannalec, Locunolé, Riec-sur-Bélon, Saint-Thurien et Le Trévoux.

VQ : Qu'est-ce que cela implique pour les villes membres ?

Michel Forget : Les communes qui ne l'ont pas encore fait doivent réaliser le zonage d'assainissement qui permet de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire communal.

Les maires seront tenus informés de l'état des installations d'assainissement présentes sur la commune. Le maire pourra ensuite intervenir dans le cadre de son pouvoir de police pour faire cesser la pollution et/ou les nuisances.

VQ : A Quimperlé, le zonage d'assainissement est-il réalisé ?

Oui, l'étude de zonage a été réalisée sur la commune de Quimperlé. L'enquête publique devrait être mise en place prochainement afin que les administrés donnent leur avis sur les choix de la collectivité en matière d'assainissement collectif et non collectif.

VQ : Comment procéder pour mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif ?

Michel Forget : Le particulier fait réaliser une étude de sol par un bureau d'études qui conçoit le projet (choix de la filière et de son implantation). Le dossier ainsi constitué est instruit par le SATEA (Service d'Appui Technique à l'Eau et à l'Assainissement) qui émet alors un avis et autorise le début des travaux. L'exécution des travaux est finalement contrôlée avant remblayage du système. Le SATEA s'occupe des installations neuves et réhabilitées jusqu'au 1^{er} juin 2006. Le SPANC reprendra ensuite cette mission en conservant la procédure établie par le SATEA.

Renseignements : SPANC
tél. 02 98 96 67 09

Population

Recensement : année 3

Comme c'est le cas depuis 2004, huit pour cent des Quimperlois vont à nouveau être recensés cette année à partir du jeudi 19 janvier 2006. Rappel de la procédure.

La formule commence à être bien rodée. En effet, le recensement nouvelle formule en est à sa troisième année et son fonctionnement semble petit à petit être assimilé. Cette année encore, 8 % des Quimperlois ont reçu dans leur boîte aux lettres un courrier leur annonçant le passage prochain d'un agent recenseur. Ces visites auront lieu du 19 janvier au 25 février 2006.

Deux questionnaires à remplir

Au cours de cette visite les agents remettront deux questionnaires à remplir aux personnes recensées. Le premier concerne le logement, le second est un formulaire individuel à remplir par chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé.

Au terme de cette première visite, les agents fixeront un rendez-vous dans un délai de un à deux jours pour récupérer les formulaires remplis.

Les premiers résultats du recensement seront connus fin 2008. Ensuite, les résultats deviendront annuels.

Une carte officielle

De manière à éviter toute imposture, les agents recenseurs sont identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie, signée du Maire et leurs horaires de visites sont fixes. Ainsi, les agents ne passent que de 10 h à 19 h du lundi au vendredi et de 10 h à 17 h le samedi.



Lénaïc Carre et Sylvie Le Bihan sont les deux agents recenseurs

Télévision

Modification des canaux de réception

En raison de l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.) sur les émetteurs principaux du territoire, il est nécessaire de procéder à un réaménagement des canaux de diffusion TV actuellement utilisés par un certain nombre de réémetteurs en France, dont celui de "Quimperlé Jardin Public". C'est ainsi que la commune de Quimperlé, située dans la zone desservie par ce réémetteur, sera concernée fin janvier 2006. Une information officielle détaillant le nouveau canal de la chaîne impliquée ainsi que la date précise du basculement sera faite courant janvier 2006 par voie d'affichage relayée par la presse locale.

D'ici là, il n'y a pas lieu d'intervenir sur son installation personnelle de réception.

En Bref...

ENZO et EMMA : les lauréats 2005

C'est la tradition, chaque fin d'année, le service de l'état civil de la mairie recense les prénoms des enfants nés durant l'année à Quimperlé. En 2005, deux prénoms tirent leur épingle du jeu : Enzo (11) pour les garçons et Emma (10) pour les filles. Si l'avance d'Emma sur Clara (7) et Julie (6) est confortable, Enzo est talonné quant à lui par Axel (9) et Mathys (8).

Dépistage du cancer du sein

La campagne de dépistage du cancer du sein se poursuit. Dans le cadre de cette campagne, toutes les femmes de 50 à 74 ans sont invitées à bénéficier d'une mammographie gratuite tous les deux ans. Cet examen est celui qui permet de détecter les petites lésions non encore palpables et d'augmenter ainsi considérablement leur chance de guérison. Si vous n'avez pas encore profité de ce test simple qui vous est offert, n'attendez plus et contactez le radiologue agréé de votre choix. Si vous avez déjà réalisé un test de dépistage, n'oubliez pas de le refaire deux ans après.

ADEC, tél. 02 98 33 85 10 ou Comité Féminin, tél. 02 98 47 40 63

Inscriptions scolaires

Afin de mieux répartir les effectifs dans les différentes écoles publiques quimperloises, il est rappelé que les inscriptions se font en mairie. Ainsi, tout au long de l'année, vous pouvez rencontrer Marie-Hélène Scaërou, adjointe aux affaires scolaires, lors de ses permanences le lundi de 17h à 19h. Si vous ne pouvez pas vous rendre à ces permanences, les fiches de pré-inscriptions sont disponibles à la mairie aux heures d'ouverture. Ces dernières peuvent être ramenées à tout moment à la mairie.

Mairie, tél. 02 98 96 37 37

Aménagement du Centre-Ville

Les travaux reprennent

Après une interruption pendant les fêtes de fin d'année, les travaux reprennent à partir du 23 janvier en basse-ville. Au programme : la fin de l'aménagement de la rue Brémond d'Ars et le début des travaux de la place Hervo.



La rue Brémond d'Ars va bientôt résonner à nouveau des accents italiens. En effet, les travaux vont reprendre à partir du 23 janvier. L'entreprise SRTP commencera par effectuer les reprises sur les pavés et bordures détériorés par des automobilistes n'ayant pas respectés les limitations mise en place. En même temps, elle commencera le décaissage le long des halles côté parfumerie. La rue Brémond d'Ars repassera donc en sens unique pour permettre le travail des ouvriers. Les automobilistes rouleront sur la partie pavée de la route dans le sens Rue de la Paix - Place du Barzaz Breizh. Dès la semaine suivante, les travaux de pavage reprendront à partir du 31 janvier pour une durée de deux semaines et demie. L'équipe de paveurs italiens débutera au niveau des Halles côté parfumerie et poursuivra en direction de la place du Barzaz Breizh.

Brémond d'Ars totalement pavée, mi-février, il faudra attendre 21 jours pour le séchage. Le temps de séchage après la pose des pavés est à respecter obligatoirement avant toute reprise du trafic automobile sans quoi il faut tout reprendre à zéro. Les paveurs, eux n'attendent pas puisqu'ils auront déjà enchaîné sur le pavage de la place Hervo, de la rue Isole et du Pont salé. À noter que ce dernier ne sera bloqué que 2 ou 3 jours pendant le pavage. Les piétons pourront l'emprunter dès que l'équipe aura terminée.

... Et rue de la Paix

L'entreprise SRTP aura, elle, avancé rue de la Paix. Elle préparera la demi-chaussée et le trottoir du côté de la gendarmerie. Les travaux s'arrêteront ensuite trois semaines afin de permettre le séchage des pavés place Hervo (21 jours). L'interruption du chantier est obligatoire puisque la poursuite sur un autre secteur aurait entraîné une fermeture totale de la zone à la circulation. Mi-Mars, les voitures devraient à nouveau pouvoir rouler place Hervo. Après ce délai de séchage, les travaux reprendront rue de la Paix par demi-chaussée de manière à ce qu'il y ait toujours une voie ouverte à la circulation de circulation. Les Travaux devraient être totalement terminés fin mai 2006.

Place Hervo...

Pendant ce temps, l'entreprise SRTP préparera la zone place Hervo côté banque et rue Isole. Une

Les élus à votre écoute

Michaël Quernez (démocratie locale et communication)
le mercredi de 15h30 à 17h en mairie. *Sur rendez-vous*

Thérèse Le Franc (action sanitaire et sociale) : 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois, de 9h30 à 11h au CCAS ; 2^{ème} mardi de chaque mois, de 9h30 à 10h45 à Kerstrado (local d'aide aux devoirs) ; 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 9h45 à 10h40 à Kerbertrand (local Habitat 29).

Corentin Le Tocquec (animation sportive)
le mardi de 17h à 18h30 en mairie.

Marie-Hélène Scaërou (affaires scolaires)
le lundi de 17h à 19h en mairie.

Michel Forget (environnement et urbanisme)
le vendredi de 10h à 12h aux services techniques.

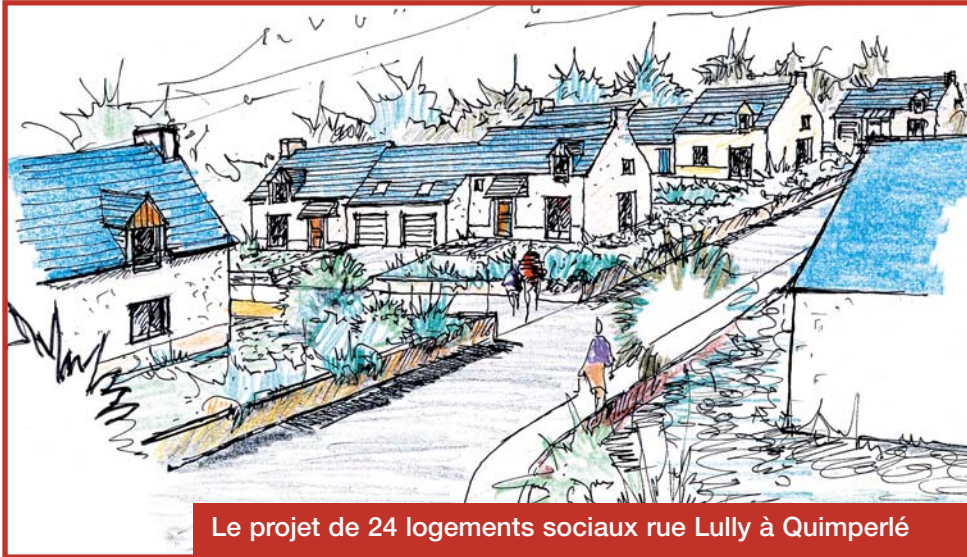
Danièle Cotty (personnel communal)
le jeudi de 14h à 16h en mairie.

Pierre Jaffré (travaux, réseaux, jardins)
le lundi de 16h30 à 18h en mairie.

Fabrice Vivier (jeunesse et animation culturelle)
le samedi de 9h à 11h en mairie. *Sur rendez-vous*

Programme Local de l'Habitat

L'heure du bilan



Le projet de 24 logements sociaux rue Lully à Quimperlé

Le logement locatif social

Pour les 3 premières années, la Cocopaq, conjointement avec l'Etat et les organismes HLM, s'était fixé un objectif de production de 160 logements sociaux. Après un bon début avec une programmation respectée en 2003, l'objectif 2004 s'est soldé en revanche par un déficit de 40 logements. Ainsi fin 2004, l'Etat a délivré un agrément pour 61 logements seulement contre 100 prévus initialement. Pour rattraper ce retard, la programmation 2005 s'est voulue ambitieuse : soit une programmation de 96 logements. En fait, l'examen conjoint de l'état d'avancement des opérations avec les communes, les organismes HLM et la DDE, a finalement permis d'arrêter au titre de l'année 2005 une liste de 129 logements qui englobent certaines opérations non réalisées en 2004 et des opérations inscrites en liste complémentaire. Ainsi au total, le PLH aura contribué à la réalisation de 190 logements sociaux entre 2003 et 2005. Cet excellent résultat comble le déficit de l'année 2004 et permet ainsi de remplir les objectifs triennaux.

Sur le plan du financement, il existe plusieurs catégories de logements sociaux en fonction des prêts que l'Etat accorde aux organismes HLM ou aux communes ; ces prêts dépendent des conditions de ressources des ménages qui sont ciblés par les organismes HLM et qui seront donc bénéficiaires des futurs logements.

La Cocopaq accorde sa participation financière aux organismes HLM ou aux communes pour les opérations très sociales; cette participation s'élève au total à 349 630 euros pour 160 logements, soit une moyenne de 2 185 euros par logement.

Pour cette première période, 9 communes sur 16 ont participé à la production de logements locatifs sociaux : 4 communes du secteur « intérieur », 3 communes du secteur « urbain », 2 communes du secteur côtier. A Quimperlé, sur les 61 logements sociaux agréés par l'Etat, 30 logements relèvent d'opération intermédiaire visant des ménages aux ressources trop importantes pour postuler à un logement HLM mais insuffisantes pour les « loyers libres ». Si la Cocopaq ne finance pas ces opérations, elles sont prises en compte par l'Etat dans les quotas de logements sociaux. A Quimperlé, les logements seront réalisés pour moitié rue Lully et rue Jules Ferry .

Après la très bonne année 2005, l'année 2006 sera évidemment moins faste . Parmi les communes inscrites auprès de l'Etat et de la Cocopaq, Quimperlé est candidate pour une trentaine de logements répartis à Roz Glaz et Keranmoulin , ainsi que les communes de Bannalec et d'Arzano.

L'habitat privé

Depuis 2001, la Cocopaq bénéficiait d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires à améliorer leur logement pour eux-mêmes ou en vue de la location sur les 16 communes.

Le bilan provisoire 2001- 2004 a permis d'améliorer 625 logements dont 171 pour la location, 426 pour les propriétaires occupants et 64 pour des retraités.

La Cocopaq subventionne uniquement les propriétaires bailleurs en complément des aides accordées par l'Etat. Sa participation entre 2001 et 2004 s'élève ainsi à près de

Le 5 décembre 2002, la COCOPAQ adoptait son Programme Local de l'Habitat (PLH) pour les années 2003-2007. Le développement de l'habitat social et l'amélioration des logements privés constituent les principales orientations du programme d'actions de la Cocopaq. A l'heure du bilan qu'en est-il ?

210 000 euros pour les 171 logements mis en location. L'OPAH a contribué à dynamiser le parc locatif dans le secteur urbain (soit près de 50% des dossiers) tandis que les aides accordées en secteur intérieur ont bénéficié plus particulièrement à des propriétaires occupant leur logement.

Depuis 2003, la ville de Quimperlé a contractualisé une OPAH spécifique de renouvellement urbain pour accentuer les moyens sur la dynamisation générale du centre ville.

L'OPAH s'est achevée en décembre 2005...

2006, une année de transition

2006 va être une année charnière pour l'OPAH et le PLH en général. La mise en place de l'OPAH a mis en évidence une problématique lourde touchant à la revitalisation des centres bourgs, à la vacance et l'insalubrité des logements ainsi qu'à l'augmentation générale des loyers. Pour contrôler l'ensemble de ces facteurs, la Cocopaq a donc demandé à l'Etat qu'il institue une nouvelle OPAH car elle veut continuer à se mobiliser pour favoriser la réhabilitation du patrimoine vacant et le conventionnement locatif privé qui sont des leviers essentiels des dynamiques de développement de rénovation urbain. Le PLH actuellement en vigueur doit s'adapter. C'est pourquoi la Cocopaq élabore actuellement une nouvelle politique de l'habitat pour une durée au moins égale à 6 ans en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

Tennis de table

40 ans de ping et de pong !

2006 va être une année particulière pour le Tennis de Table de Kemperle. En effet, l'équipe première du club accède au niveau régional l'année de ses 40 ans. Retour sur une association en pleine forme avec Michel Perennes, responsable de l'école de jeunes et capitaine de l'équipe 2.

Vivre Quimperlé : Racontez-nous les origines du club ?

Michel Perennes : Les premiers échanges de balles du tennis de table à Quimperlé datent de 1965. A cette époque il existait une section tennis de table à l'Union Sportive Quimperloise. Les rencontres se déroulaient dans la salle du restaurant Chauvel, place Saint-Michel, avant de déménager dans la salle de l'Amicale Laïque derrière le cinéma.

Dans les années 80, Yves Le Pesq va créer la première école de tennis de table à Quimperlé. Ainsi, il va faire découvrir le tennis de table aux jeunes. L'un d'entre eux, Philippe Kerlo, deviendra d'ailleurs un des grands artisans du développement du tennis de table dans le canton. C'est en effet ce jeune président qui va donner un élan important au club en le faisant passer d'une quinzaine de membres à une cinquantaine d'adhérents dans la salle de Kerjouanneau. En 1991, le club devient indépendant et prend le nom de Tennis de Table Kemperle. En 1994, le club déménage dans la salle des anciens ateliers de Kerneuzec pour pratiquer dans de bonnes conditions.

Vivre Quimperlé : Aujourd'hui où en est l'association ?

Michel Perennes : Aujourd'hui, l'association se porte plutôt bien. Nous allons fêter cette année ses 40 ans. A cette occasion nous allons organiser un tournoi régional qui nous l'espérons attirera quelque 200 participants.

Sur le plan sportif, deux des cinq équipes du club sont montées d'une division. L'équipe 1 joue désormais en Régionale 3, ce qui n'était jamais arrivé en 40 ans, et l'équipe 2 a accédé à la Départementale 2.

Par ailleurs le club compte une cinquantaine de licenciés hommes et femmes, de 6 à 78 ans qui pratiquent en compétition ou en loisir, juste pour le plaisir de jouer.

Vivre Quimperlé : On remarque que la moitié des licenciés ont moins de 18 ans. Quelles sont les vertus de ce sport ?

Michel Perennes : Le tennis de table permet aux jeunes de développer plusieurs sens et différents comportements. C'est un moyen pédagogique qui permet à l'enfant de développer ses capacités, d'effectuer un acte moteur efficace, d'identifier une trajectoire de balle, d'analyser une situation et d'aboutir à une prise de décision. Ainsi, en découvrant le tennis de table, l'enfant améliore la connaissance de son corps, la qualité de ses repères dans l'espace, la perception de la notion du temps, la coordination des gestes, et la coordination visuelle et auditive. C'est donc un sport qui permet de mieux appréhender le monde qui l'entoure et qui participe ainsi à sa construction en tant qu'individu.



renseignements : Michel Perennes au 02 98 71 90 64
ou Christian Rouxel au 02 98 96 09 99



Les personnes intéressées par la pratique du tennis de table en loisir et compétition sont invitées librement et gratuitement à venir faire quelques parties le jeudi soir à partir de 20h00.



L'équipe 1 joue désormais au niveau régional

Tribune de la majorité municipale

Réalité, volonté et perspectives

2005, année de transformations et de perspectives de développement très encourageantes pour Quimperlé, s'est pourtant achevée sur des inquiétudes qui touchent deux des plus grandes entreprises quimperloises, leurs salariés et familles.

L'année 2006 sera donc décisive pour l'avenir économique de Quimperlé et de tout son territoire. En effet, les retombées des décisions touchant des entreprises implantées sur la commune, ont un effet de cascade qui va bien au-delà de nos frontières communales et même intercommunales.

Aussi, dès que nous avons eu connaissance de la volonté de désengagement du groupe Nestlé sur ses deux sites de Quimperlé, avons-nous alerté tous les élus qui se trouvaient concernés par les conséquences d'une telle décision. Il s'agit en effet de mobiliser toutes les énergies, d'activer tous les réseaux d'influence, afin de soutenir les salariés dans leurs actions de sauvegarde de l'emploi. Nous ferons de même, si nécessaire pour les salariés des Papeteries De Mauduit.

Quimperlé bénéficie d'un tissu d'entreprises qui place notre ville parmi les communes les plus dynamiques du Finistère. La présence de ces entreprises contribue à la rendre attractive aux yeux des nouveaux habitants, pris nombreux d'année en année et encourage les porteurs de projets. Cette richesse sert tout le territoire de la COCOPAQ qui bénéficie du reversement de la Taxe Professionnelle des entreprises quimperloises.

Ce sont donc des enjeux de la plus grande importance qui découlent de la décision du Groupe Nestlé et en premier lieu ceux de l'emploi.

Les chiffres officiels de l'ANPE prouvent combien il est important d'agir de manière volontariste en faveur du maintien des emplois et de la création de nouveaux : fin 2005, on dénombrait 509 demandeurs d'emploi sur la commune.

Il n'est donc pas question de laisser la situation se dégrader. Nous mettons au contraire tout en œuvre, dans la mesure des pouvoirs des élus territoriaux, pour impulser les conditions nécessaires à l'attractivité de notre territoire.

Cela passe par le maintien des services publics, l'hôpital en premier lieu dans sa configuration actuelle ; mais aussi par le soutien de l'activité commerciale, les aides au logement, la création de nouveaux équipements, la mise en valeur des espaces publics et du patrimoine, et le soutien à la COCOPAQ dans sa compétence économique.

Nous avons prouvé que rendre notre commune compétitive est notre priorité. C'est aussi celle de plus de 41 % des citoyens qui font du développement économique la principale demande adressée aux élus des petites villes.

Depuis 2001, nous avons mis en place les outils nécessaires à ce développement, nous serons avec vous, les premiers à défendre pied à pied cet engagement.

Le groupe majoritaire

Tribune des deux oppositions municipales

La voi-rie qui pleure!

Depuis 4 ans, dans l'équipe qui est au commande, seule une poignée d'élus décident et imposent leur credo : « tout faire en même temps et le plus vite possible » ; pourtant tout le monde le sait : Paris ne s'est pas fait en un jour !

Ces élus-décideurs ne ratent pas une occasion de se flatter des travaux déjà effectués, en cours ou à venir. Leur slogan : Quimperlé est une ville qui bouge.

Ah! ça oui! On s'en rend compte parfois à notre détriment en tant qu'usager et contribuable!

Mais parlons de la voirie, celle que nous empruntons tous chaque jour : le constat est amer : Combien de rues sont usées par le trafic, avec un revêtement vieux de plus de trente ans chaotique et à l'agonie, truffé de rustines et très bruyant? Pourquoi tant d'argent pour une zone commerciale superflue à Kergoaler et si peu pour améliorer la voirie du quotidien. Ce n'est bien sûr pas aussi prestigieux, mais c'est pourtant indispensable et cela fait partie de la sécurité et du bien être des citoyens.

Pour l'année 2006, il nous reste à espérer, sans trop y croire, un peu de démocratie interne, plus de respect et surtout moins d'aveuglement politique de la part de la minorité des « élus décideurs! »

En ce début d'année, nous avons une pensée toute particulière pour les salariés en lutte pour défendre leur emploi.

Nous présentons à tous les Quimperlois et Quimperloises nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

R. Daniel, P. Thomas, D. Le Delliou, C. Hellegouarc'h, D. Kha

3 000 nouveaux habitants ? plusieurs interrogations

On a beaucoup entendu parler de la "redynamisation" du centre ville... avec les résultats que l'on sait. On entend désormais parler des "3 000" habitants supplémentaires promis pour un "proche avenir" qui seraient, évidemment à porter au crédit du dynamisme de la politique municipale ! Alors qu'il s'agit en réalité d'un phénomène général, d'une part, de construction au niveau national et d'autre part, du redéploiement de la population de la région lorientaise vers des terrains moins chers et bien situés ; il n'est donc pas honnête de lier ce mouvement à l'orientation politique de la municipalité de Quimperlé ; mais il est vrai que ce n'est pas la première fois que la municipalité pratique la "récupération" en s'appropriant le bénéfice d'initiatives extérieures à elle (comme les nouvelles Halles, le cinéma rénové ou les études sur le clapet mobile ... lancées avant 2001).

La municipalité se félicite d'espérer de nouveaux contribuables. Encore faudrait-il mettre rapidement en place les nouveaux équipements et nouvelles infrastructures rendus nécessaires par cet afflux de population : écoles, crèches, axes de circulation, pont sur la Laïta (refusé par certains par manque d'anticipation). Chacun peut constater aujourd'hui déjà l'augmentation des embouteillages aux heures de pointe. On s'interroge sur l'existence d'un plan d'ensemble en matière d'urbanisme (?)

3 000 personnes supplémentaires, ce n'est pas anodin. N'hésitez pas vous exprimer sur ces sujets.

Toute notre équipe vous présente, chères Quimperloises, chers Quimperlois, ses meilleurs vœux pour l'année 2006.

Marcel Tusseau, Alain Pennec, Christine Favennec, Marie Madeleine Bergot, Cécile Bellancourt, Yves Derrien

18 janvier - 12 mars 2006

SEMRE

MIREILLE

Présidial - Quimperlé

EXPOSITION

